



FORMATION CONTINUE

# Médiation civile et commerciale - formation complémentaire

## PRÉSENTATION

### Contexte

Dans le cadre de la Directive sur la reconnaissance des organismes accréditeurs en médiation civile (Ministre de la justice), les personnes souhaitant devenir médiateur accrédité doivent compléter une formation de 60 heures en médiation dans les 5 ans précédant la demande d'accréditation.

La formation complémentaire permet ainsi aux personnes ayant préalablement complété une formation reconnue en médiation d'au moins 40 heures de compléter les exigences de formation.

### Objectifs

Au cours de cette formation les participantes et les participants auront l'occasion de :

- Réviser les différentes étapes de la médiation;
- Revoir les principes essentiels éthiques et déontologiques de la médiation;
- Comprendre le cadre juridique de la médiation;
- Composer avec les aspects psychologiques de la médiation;
- Distinguer les différents modes de prévention et de règlement des différends qui peuvent être utilisés en complémentarité avec la médiation.

### Public cible

Ce séminaire s'adresse à des personnes d'horizons professionnels diversifiés.

DURÉE

**20 heures**

TARIF RÉGULIER

**895 \$**

OÙ ET QUAND **Dates à  
venir**

**Renseignements**

819 821-7571

1 866 234-9355 (sans  
frais)

## Condition d'accès

Avoir complété la formation *Médiation civile et commerciale* (40 heures) de l'Université de Sherbrooke au cours des cinq dernières années OU avoir complété une formation équivalente d'au moins 40 heures auprès d'un organisme de formation reconnu au cours des 5 dernières années.

**IMPORTANT** - Il est préférable que les personnes inscrites à cette formation aient fait au préalable une demande auprès d'un organisme accréditeur afin de s'assurer que la formation complémentaire permette effectivement de compléter les exigences de formation.

## Note

La formation se déroule à distance et est présentée à l'aide de deux modalités. D'une part, environ 6 heures d'apprentissage sont réalisées par le visionnement de capsules vidéo et la lecture de documents. D'autre part, 14 heures de formations sont présentées lors de séances virtuelles en direct.

### Modalités de connexion

Les modalités de connexion à la séance virtuelle seront communiquées aux personnes inscrites une semaine avant la formation.

### Exigences techniques

Assurez-vous que vous avez le matériel requis pour suivre un cours à distance :

- Un ordinateur avec les exigences minimales suivantes : processeur de 1,8 GHz, 512 Mo de mémoire vive, une résolution de 1024 x 768 en 32 bits et une carte de son;
- La dernière version du navigateur Firefox (recommandé), Google Chrome, Microsoft Edge;
- Une connexion Internet suffisante (par exemple, Internet haute vitesse câblée - sans passer par un lien sans fil Wi-Fi);
- Un casque d'écoute avec microphone (interface USB suggérée)  
ATTENTION : l'utilisation de haut-parleurs avec un microphone ne procure pas un environnement acceptable pour les échanges à distance. Le casque d'écoute avec microphone (micro-casque) est obligatoire;
- Une webcam (obligatoire).

### Environnement propice à l'apprentissage

Au cours des séances en direct (synchrones), il est demandé aux participantes et participants de respecter certaines consignes afin d'assurer un environnement propice à l'apprentissage et respectueux des autres personnes présentes :

- Porter une tenue appropriée et une attention particulière à son apparence;
- Utiliser un local fermé, où le décor offre un minimum de distraction pour les autres personnes étudiantes;

- Il est obligatoire de prendre les dispositions nécessaires pour être seul dans le local et ne pas être dérangé;
- Éteindre tout système électronique (téléphone, imprimante, radio, etc.) qui n'est pas nécessaire pour suivre la formation à distance;
- Fermer toutes les applications sur l'ordinateur qui ne sont pas nécessaires;
- Prendre le temps de manger avant la formation ou pendant les pauses prévues;
- Pendant la formation, demeurer devant votre ordinateur.

### **Barreau du Québec**

Selon le Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats, les activités de formation continue ont pour objet de permettre aux membres d'acquérir, de maintenir, de mettre à jour, d'améliorer et d'approfondir les compétences professionnelles et déontologiques liées à l'exercice de la profession (chapitre B-1, r. 12, article 1).

### **Chambre des notaires du Québec**

Toute activité qui a un lien avec l'exercice de la profession de notaire ou sa pratique professionnelle est admissible à une reconnaissance, conformément à l'article 4 du Règlement sur la formation continue obligatoire des notaires (chapitre N-3, r. 9.1).

Cette formation est offerte en collaboration avec le [Centre de formation continue de la Faculté de droit](#).

## **CONTENU**

### **Contenu**

**LES ÉTAPES DU PROCESSUS DE MÉDIATION**

**DROIT DE LA PRATIQUE EN PRD**

**PSYCHOLOGIE ET MÉDIATION**

**LES MODES DE PRD COMPLÉMENTAIRES À LA MÉDIATION**

## **TARIF ET HORAIRE**

### **Tarif**

<b>TYPES D'INSCRIPTION</b>	<b>PRIX</b>
Inscription régulière	895,00 \$

Note : Les prix indiqués sont pour une personne et ne comprennent pas les taxes.

Politique d'annulation et d'abandon

## ACCREDITATION OU PARTENARIAT

### Accréditation

Université de Sherbrooke - Institut de médiation et d'arbitrage du Québec (UdeS/IMAQ)



Québec 